

## COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 25 février 2014 à 20 heures 30 –

**Présents** : Monsieur MAUGER Gérard, Maire, Mesdames DUFILS Christiane, LEFRANÇOIS Danièle, DESSE Marie-Ange, Messieurs CANU Lionel, LAUCHER François, POIDEVIN Benoît, Adjoint  
Mesdames et Messieurs CORDIER Christian, ROBERT Fabien, DULONG Claude, GUILMAIN Agnès, BRILLANT Murielle, MARQUET Philippe, PARIS Michèle, POULET Gérard, GOUEL Christophe, SAILLOT Nathalie, ETANCELIN Véronique, SAUNIER Nelly, POILVÉ Alain, MARIE Françoise, GERMAINE Annie, GORGIBUS Benjamin, BRIGARDIS Claudine Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : Mme RABAULT Corinne (pouvoir à M. CANU), M. LETSCHER Jacques (pouvoir à M. POILVE), M. LEMONNIER Georges-Patrick

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Fabien ROBERT a été élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu et le procès-verbal des délibérations, séance du 3 décembre 2013 ont été approuvés.

Le Conseil Municipal a pris acte des comptes-rendus des Commissions suivantes :

- « Finances », séance du 13 février 2014
- « Urbanisme, Environnement, Développement Durable », séance du 28 janvier 2014
- « Famille, Solidarité, Logement », séance du 12 février 2014
- « Education, Art & Culture », séance du 30 janvier 2014

L'Assemblée a ensuite pris les décisions ci-après :

### **Délibération n° 2014-02-25/01 – Associations : Acompte sur subvention 2014**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le versement d'un acompte, correspondant à la moitié de la subvention versée aux associations Valeriquaises au titre de l'exercice 2013, hors subventions exceptionnelles.

*(Messieurs ROBERT, MARQUET, CORDIER, Madame PARIS, présidents d'associations ne prennent pas part au vote).*

Association	Acompte 2014
Stade Valeriquais toutes sections	2 750 €
Stade Valeriquais football	4 750 €
Athlétique Club (muscultation)	675 €
Plongeurs Valeriquais de la Côte d'Albâtre	743 €
Stade Valeriquais cyclotourisme	1 700 €
Randonneurs Valeriquais	150 €
Stade Valeriquais Judo	1 360 €
Stade Valeriquais Karaté Club	1 450 €
Stade Valeriquais Natation	1 950 €
Archers Valeriquais	875 €
Stade Valeriquais Volley	220 €
Stade Valeriquais Gym & Danse	1 500 €
S.V.E.R.	2 200 €

Vitalité Club Valeriquais	725 €
Boule Valeriquaise	725 €
Saint Valery Motocross	1 500 €
Stade Valeriquais Basket	500 €
Association Sportive du Lycée	275 €
Assistance Radio Valeriquaise	200 €
Club Nautique Valeriquais	750 €
Squale Club	500 €
Tennis du Bois d'Etenmare	2 150 €
Cercle Echiquéen Valeriquais	275 €
AVAP Mer	418 €
U.C.A.	2 200 €
A.D.M.R. Les Falaises	800 €
Comité Social du Personnel	3 300 €
Equipes Saint Vincent	1 250 €
FNATH	75 €
Croix Rouge Française	500 €
Club des Retrouvailles	7 500 €
Les Frimousses	50 €
MIDI 7	100 €
Nueva Vida	500 €
Saint Valery Contact	1 625 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	375 €
Club d'Education Canine	350 €
SNSM	200 €
Anciens Combattants	250 €
Club Aquariophile de St Valery en Caux	225 €
ALGUES - St Valery en Caux	250 €
Ass. Indép. des Parents d'élèves - Lycée	50 €
Coop. Scolaire Costes & Bellonte	1 088 €
Coop. Scolaire Grand Pavois	1 106 €
Coop. Scolaire Les Goélands	319 €
Coop. Scolaire Saint Saëns	352 €
Festival de l'Image	3 500 €
Groupe Choral de St Valery en Caux	160 €
Le Vieux Saint Valery	50 €
Regards Cauchois	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>54 566</b>

**Délibération n° 2014-02-25/02 – ZAC de la Briqueterie Fauconnet – Bilan de la concertation et création de la ZAC**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, tire le bilan de la concertation, approuve le dossier, et crée la « ZAC de la Briqueterie Fauconnet ».

**Délibération n° 2014-02-25/03 – Cession des parcelles ZH 348, ZH 352 et ZH 353 à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession à titre gratuit, par la commune de Saint Valery en Caux à la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, des parcelles cadastrées section ZH n° 348, ZH n° 352 et ZH n° 353 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié, dont les frais seront à la charge de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

### **Délibération n° 2014-02-25/04 – Terrain MODESTE/Ville – Echange de parcelle**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'échange foncier entre la commune de Saint Valery en Caux et Madame Marie-Claude MODESTE, suivant le plan établi par Monsieur DELALANDRE, géomètre.

L'ensemble des frais afférents à cet échange sera partagé à hauteur de 50 % entre la Ville de Saint Valery en Caux d'une part, et Madame Marie-Claude MODESTE d'autre part.

### **Délibération n° 2014-02-25/05 – Procédure de relèvement des tombes – Etablissement de la liste des tombes abandonnées**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur la reprise des concessions, objet des procès-verbaux de constatation d'abandon de sépultures du 15 décembre 2009 et 8 janvier 2014.

Cimetière	Carré	Emplacement	Concessionnaires/Inhumés
1	A	27	LECOMPTE Andréa
1	A	39	DUPUIS
1	A	42	??
1	A	43	??
1	B	24	MASSIF Enfant sans vie MALBRANCHE Joël 1946
1	B	30	MASSON Augustine HELLOUIN 1907
1	B	38	??
1	B	41	CHANCEREL Aimable 1983
1	B	42	??
1	B	48	LANGLOIS Denise 1996
1	C	47	MORISSE Alphonse 1951
1	D	34	??
1	D	42	LANGLOIS-LAPERT-HILAIRE-SAUNIER
1	D	47	??
1	D	50	??
1	E	16	??
1	E	30	OMONT (?) Frédéric
1	E	45	BARTHELEMY Denis 1947
1	F	14	??
1	F	28	?? 1964 ??
1	F	39	??
1	G	33	VAUMARTIN Raymond 1978
1	H	1	VOINET Célestine Irenée 1872 CANARD Rose Catherine 1857
1	H	30	LEGOUIS Jeanine MORISSE 1939
1	H	43	??
1	H	45	BERTRAND Madeleine
1	I	26	DULONG Marie-Louise 1989
1	I	31	RIDEL Madame MAYNÉ
1	I	42	CHAMBRELAN Charles 1975 LEMEUR Juliette 1971
1	I	51	LONGUET Alfred 1967
1	J	8	HAUCHARD Louis 1978 HAUCHARD Raymonde 1976
1	J	32	REMOUSSIN (?)
1	J	33	BRESSOIS Anna 1965

1	J	37	??
1	J	53	OURSELIN Bernard
1	J	54	DULONG ??? Emile 1976
1	J	57	??
1	J	58	LONGER Jacqueline 1986
1	K	38	LE PAIH (?) Auguste
1	K	39	FRAS (?) Georges
1	K	40	HENRY (?) René
1	K	41	MALMAISON (?) ?
1	K	48	??
1	K	50	CLAUSS Georges 1934
1	K	55	??
1	K	61	LEVESQUE (?) Gustave
1	K	63	LECLERC Madame
1	K	66	VARNIER Reine
1	L	12	LENOTRE Lucien 1957
1	L	26	DOUTRELEAU Suzanne
1	L	43	KITA Jan 1980
1	L	44	EMO (?) ?
1	L	56	HAUCHARD Eugénie TOURANT 1895
1	L	58	BARRE Louis 1892
1	M	24	DESTRAYS Eugénie 1984
1	M	29	TOCQUEVILLE Octave 1980
1	M	30	MALMAISON/GAINVILLE ( ?)
1	M	31	NONCHER Christian 1995
1	M	37	??
1	M	47	RIHOMAS ( ?)
1	M	53	BARTHELEMY (?) ?
1	N	38	??
1	O	20	MAROIS Jean 1959
1	Q1	36	GUILLANDE
1	Q4	76	REALAN Louis 1951
1	Q5	66	DELAMARE Louise 1920 DESCHAMPS Louis 1905
1	Q5	69	??
1	Q6	22	SAILLOT Jeanne CARPENTIER SAILLOT Hippolyte 1964
1	Q7	45	??
1	Q7	50	MASURIER Alexandre 1938

#### **Délibération n° 2014-02-25/06 – Contribution à l’Ecole Notre Dame de Bon Port – Année 2014**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des suffrages exprimés, fixe la contribution communale aux charges de fonctionnement de l’école Notre Dame de Bon Port à la somme de 16 744 € pour 2014 et dit que la dépense sera inscrite au B.P. 2014.

*(Madame ETANCELIN, en sa qualité de directrice de l’établissement, n’a pas pris part au vote).*

#### **Délibération n°2014-02-25/07 – Convention biennale de partenariat avec la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre – Années 2014-2015**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité, accepte le principe d’un partenariat de 100 000 € avec la Communauté de Communes de la Côte d’Albâtre au travers de sa scène conventionnée « le Rayon Vert » sur une période de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et à en faire application.

**Délibération n° 2014-02-25/08 – CERHN – Demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine-Maritime**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du Conseil Général de Seine-Maritime pour la réalisation de tous travaux, diagnostics et études à mener sur le dit bâtiment, et à demander l'autorisation d'entamer les opérations par anticipation.

**Délibération n° 2014-02-25/09 – CERHN – Demande de réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire, à signer tous les documents afférents à cette subvention et à demander l'autorisation d'entamer les opérations par anticipation.

**Délibération n° 2014-02-25/10 – Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de modifier les articles suivant des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre :

- 9.2 : création d'un golf
- 9.3 alinéa 1<sup>er</sup>, tiret 1 : précisions sémantiques
- 9.14 : nouvel article : « soutien au développement et à l'investissement du sauvetage en mer »

des statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

*(Messieurs POILVE et LETSCHER n'ont pas pris part au vote).*

**Délibération n° 2014-02-25/11 –Convention de fourniture de repas sur place ou à emporter avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition du service de restauration scolaire de la Ville auprès de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**Délibération n° 2014-02-25/12 – Renouvellement de la convention avec l'association « ESTRAN »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la prestation d'entretien du domaine public maritime de la responsabilité de la Commune, ainsi que des terrains annexes, par l'association ESTRAN pour les années 2014 – 2015 et 2016.

**Délibération n° 2014-02-25/13 – Convention de mutualisation de moyen Ville/CCAS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de mutualisation de moyen entre la Ville et le CCAS.

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a également voté :

▪ Sous la présidence de Madame Nelly SAUNIER, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité, le Compte Administratif 2013 du budget annexe du « Rayon Vert » qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 12 913,08 €, restes à réaliser inclus.

▪ Sous la présidence de Madame Nelly SAUNIER, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Compte Administratif 2013 du budget principal Ville qui fait apparaître un résultat de clôture excédentaire de 2 681 620,74 €, restes à réaliser inclus.

▪ A l'unanimité, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal de la Ville.

▪ A l'unanimité, la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la Ville au titre de l'exercice 2013, tant pour le budget annexe du « Rayon Vert » que pour le budget principal de la Ville, et annexe aux C.A. lesdits bilans.

*Le Conseil Municipal ne s'étant préalablement pas prononcé sur l'approbation du Compte de Gestion, ces délibérations seront soumises à nouveau au vote d'un prochain Conseil Municipal dans le délai prévu à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Après quelques questions diverses, Monsieur le Maire a remercié l'ensemble du Conseil Municipal pour sa participation lors de la mandature qui s'achève et a levé la séance à 22 heures 10.

Le Maire,

Gérard MAUGER